ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coût relatif à l'installation de centres de vaccination pour les communes

Question écrite n° 40199

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le coût engendré par la crise covid et le coût relatif à l'installation de centres de vaccination pour les municipalités. C'est près de 160 000 euros qu'une commune de taille moyenne dépense pour garantir à sa population un accès à la vaccination. Ce coût provient de la mise à disposition de la salle et des charges associées, du personnel de la ville qui assure la logistique ou encore de l'acquisition de matériel, comme les chaises et les cloisons. Ces dépenses imposées aux mairies ne relèvent pas de leurs compétences ; pourtant, en 2020, c'est déjà 2,7 milliards d'euros de dépenses supplémentaires supportées pour leur action de santé. Aussi, il souhaite savoir si l'État envisage d'ouvrir une discussion avec les maires de France afin de les aider à combler ces charges supplémentaires qui pèsent sur les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : M. Éric Woerth
Circonscription : Oise (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40199
Rubrique : Communes
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 juillet 2021, page 5671
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)